

## LES MODALITES DE SELECTION

### Les exigences préalables à l'entrée en formation :

- **Nature des épreuves** : arrêté du 08/11/2010

Test de performance : 800m nage libre en moins de 16 minutes

Tests de sauvetage : n°1 : parcours aquatique de 100m en moins de 2 minutes 40

n°2 : parcours de sauvetage, avec palmes, masque et tuba, de 250m en moins de 4 minutes 20

n°3 : porter secours à une personne en milieu aquatique qui simule une situation de détresse et se situe entre 15 et 25m du bord

- **Date et lieu** : piscine de la ville d'AMIENS, le lundi 25 juin 2012, horaires et lieu à confirmer

- **Modalités d'évaluation** :

Réalisation des tests physiques après un échauffement libre.

**Dispenses** : selon l'arrêté du 08/11/2010 :

Sont dispensées du test de performance sportive :

- Attestation d'un 800 mètres nage libre, en moins de 16 minutes, en compétition FFN.
- Attestation d'un 800 mètres nage libre en moins de 16 minutes, par le DRJSCS.
- Les personnes titulaires du « Pass'Sports de l'Eau » et d'un « Pass'Compétition » de l'ENF.

Sont dispensées du test technique de sauvetage :

- Les titulaires du BNSSA, à jour du recyclage ;
- Les personnes ayant satisfait aux épreuves du groupe A de l'examen final formation spécifique du BEESAN modulaire avec livret de formation en cours de validité.

Sont dispensées des deux tests permettant la vérification des exigences préalables à l'entrée en formation :

- Les personnes ayant satisfait aux épreuves de préformation BEESAN avec livret de formation en cours de validité ;
- Les personnes ayant validé le premier cycle de la formation du BEESAN continu avec livret de formation en cours de validité.

Plus de détails dans le document sur les EPEF, extrait des annexes de l'arrêté du 8 novembre 2010.

## Les épreuves de sélection :

- **Nature des épreuves** : dossier d'inscription, épreuve technique (100m 4 nages), entretien de motivation à l'entrée en formation.

- **Date et lieu** : Piscine de la ville d'AMIENS, le jeudi 28 juin 2012, heure à déterminer.

### - **Modalités d'évaluation** :

\* Outre les informations personnelles dites classiques, le dossier d'inscription comportera une partie écrite où le candidat devra relater ses motivations à l'entrée en formation et expliquer son objectif professionnel. Le jury appréciera la qualité du français (vocabulaire, orthographe, conjugaison...), et l'adéquation du projet professionnel avec le parcours personnel et sportif. Ce dossier sera rendu à l'ERFAN au plus tard le 20 juin 2012 pour étude et évaluation du projet professionnel écrit.

\* Epreuve technique : 100m 4 nages chronométré et évalué techniquement (adaptation du pass'compétition, natation course), noté sur 20.

\* L'entretien de motivation reprendra les grandes lignes déjà évoquées dans le dossier d'inscription. Le jury appréciera la capacité du candidat à s'exprimer à l'oral, et évaluera la pertinence du projet professionnel. Cet oral durera 15 minutes où le candidat se présentera durant le temps qu'il jugera nécessaire. Si le temps de l'oral n'est pas atteint, le jury demandera les compléments qu'il jugera utiles.

→ L'ensemble de ces critères permettront de classer les candidats. L'ERFAN retiendra les meilleurs. Une attention particulière sera apportée aux candidats possédant le BNSSA.

### - **Grille d'évaluation utilisée** :

Grille de temps pour le 100 m 4N		
Note	Hommes 100 m 4N	Femmes 100 m 4N
10	1'05	1'11
9.5	1'07	1'13
9	1'09	1'14''50
8.5	1'11	1'16
8	1'13''50	1'18''50
7.5	1'16	1'21
7	1'19	1'24''50
6.5	1'22	1'27''50
6	1'25''50	1'31''50
5.5	1'29''50	1'36
5	1'34	1'40''50
4.5	1'39	1'46
4	1'45	1'52''50
3.5	1'52''50	2'00
3	2'00	2'07''50
2.5	2'05	2'12
2	2'07	2'14
1.5	2'09	2'16
1	2'11	2'18
0.5	2'13	2'20
0	2'15	2'22